

Bulletin officiel n° 4 du 27 janvier 2011

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Établissement d'enseignement supérieur technique privé

« Skema Business School » : autorisation à délivrer un diplôme visé conférant le grade de master par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur
arrêté du 4-1-2011 (NOR : ESRS1100005A)

Personnels

Examen professionnel de sélection

Modalités d'organisation et de déroulement pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle
arrêté du 24-12-2010 - J.O. du 15-1-2011 (NOR : ESRH1029832A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
arrêté du 2-12-2010 (NOR : ESRR1000469A)

Nominations

Inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
décret du 23-12-2010 - J.O. du 28-12-2010 (NOR : MENI1031788D)

Nominations

Médiateurs académiques et correspondants
arrêté du 5-1-2011 (NOR : MENB1001134A)

Enseignement supérieur et recherche

Établissement d'enseignement supérieur technique privé

« Skema Business School » : autorisation à délivrer un diplôme visé conférant le grade de master par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

NOR : ESRS1100005A
arrêté du 4-1-2011
ESR - DGESIP A

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; décret n° 99-747 du 30-8-1999 modifié, notamment article 2 - 4°, 1er alinéa ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 25-3-2010 ; arrêté du 8-7-2010 ; arrêtés du 25-8-2010

Article 1 - Le visa du diplôme SKEMA Lille est accordé, par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, comme suit:

Académie	Établissement	Libellé court	Durée du visa à compter du 1er septembre 2010
Lille	Skema Business School (Lille)	Skema Lille	5 ans

Article 2 - L'autorisation à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé Skema Lille est accordée, par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, comme suit

Académie	Établissement	Libellé court	Durée d'attribution du grade de master à compter du 1er septembre 2010
Lille	Skema Business School (Lille)	Skema Lille	5 ans

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait le 4 janvier 2011
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Personnels

Examen professionnel de sélection

Modalités d'organisation et de déroulement pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle

NOR : ESRH1029832A
arrêté du 24-12-2010 - J.O. du 15-1-2011
ESR - DGRH D5

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 20-5-1997

Article 1 - Au premier alinéa de l'article 5 de l'[arrêté du 20 mai 1997](#) susvisé, les mots : « d'une durée de cinq minutes au minimum » sont remplacés par les mots : « d'une durée de cinq minutes au maximum ».

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, porte-parole du
Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
Jean-François Verdier

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

NOR : ESRR1000469A
arrêté du 2-12-2010
ESR - DGRI B2

Par arrêté de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 2 décembre 2010, Thierry Bretheau est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, en tant que représentant de l'État, désigné par le ministre chargé de la Défense, en remplacement de Bernard Dubuisson.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

NOR : MENI1031788D
décret du 23-12-2010 - J.O. du 28-12-2010
MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 23 décembre 2010, sont nommés à compter du 1er janvier 2011 inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe :

- Jean Déroche ;
- Madame Sacha Kallenbach ;
- Monsieur Stéphane Kesler ;
- Philippe Perrey ;
- Bernard Pouliquen.

Mouvement du personnel

Nominations

Médiateurs académiques et correspondants

NOR : MENB1001134A
arrêté du 5-1-2011
MEN - BDC

Vu loi n° 2007-1199 du 10-8-2007, notamment article 40 ; décret n° 98-1082 du 1-12-1998, notamment article 3 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 ; arrêté du 20-7-2009 ; sur proposition de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Article 1 - Sont nommées médiateurs académiques, à compter du 1er janvier 2011, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

- Guy Chaigneau, académie d'Aix-Marseille
- Claudette Tabary, académie d'Amiens
- Monsieur René Colin, académie de Besançon
- Miguel Torres, académie de Bordeaux
- Jacques Dremeau, académie de Caen
- Jacques Boudot, académie de Clermont-Ferrand
- Jean-François Colonna d'Istria, académie de Corse
- Bernard Gossot, académie de Créteil
- Jean Roche, académie de Dijon
- Monsieur Michel Amoudry, académie de Grenoble
- Jack Arron, académie de la Guadeloupe
- Monsieur Raphaël Robinson, académie de la Guyane
- Philippe Hemez, académie de Lille
- Monsieur André Videaud, académie de Limoges
- Madame Michèle Bournerias, académie de Lyon
- Monsieur Claude Davidas, académie de la Martinique
- Monsieur Claude Mauvy, académie de Montpellier
- Henri Sidokpohou, académie de Nancy-Metz
- Achille Villeneuve, académie de Nantes
- Anne Radisse, académie de Nice
- Jean-Paul Lamorille, académie d'Orléans-Tours
- Marlène Celermajer, académie de Paris
- Monsieur Marcel Levy, académie de Poitiers
- Jean-Marie Munier, académie de Reims
- Monsieur André Quintric, académie de Rennes
- Christiane André, académie de La Réunion
- Patrick Tach, académie de Rouen
- Paul Muller, académie de Strasbourg
- François Samson, académie de Toulouse
- Georges Septours, académie de Versailles
- Lucien Lellouche, Collectivités d'outre-mer
- Gilbert Le Gouic-Martun, Centre national d'enseignement à distance

Article 2 - Sont nommés correspondants du médiateur académique, à compter du 1er janvier 2011, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

- Jean-Louis Bouillot, correspondant académique de l'académie d'Aix-Marseille
- Charles Dahan, correspondant académique de l'académie de Créteil
- Madame Dominique Benoist, correspondante académique de l'académie de Créteil
- Bernadette Conflant, correspondante académique de l'académie de Lille
- Alain Galan, correspondant académique de l'académie de Lille
- Pierre-Henri Besson, correspondant académique de l'académie de Lyon
- Bernard Biau, correspondant académique de l'académie de Montpellier
- François Dietsch, correspondant académique de l'académie de Nancy-Metz
- Guy Faucon, correspondant académique de l'académie de Nantes
- Jean-Philippe Cante, correspondant académique de l'académie de Nice
- Monsieur Claude Boichot, correspondant académique de l'académie de Paris
- Monsieur Michel Coudroy, correspondant académique de l'académie de Paris

- Marie-Jeanne Perruchon, correspondante académique de l'académie de Paris pour le Conservatoire national des arts et métiers
- Norbert Champredonde, correspondant académique de l'académie de Toulouse
- Gérard Trève, correspondant académique de l'académie de Toulouse
- Martine Safra, correspondante académique de l'académie de Versailles
- Marie-Claire Rouillaux, correspondante académique de l'académie de Versailles

Article 3 - La médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait le 5 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

La médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur,

Monique Sassier